

# LA 2042 IOM ET SES RÉFÉRENCES DANS LA BROCHURE

PAGE

**2042 K IOM**  
**cerfa**  
N°14220 \* 14

**DÉCLARATION**  
**REVENUS 2023** **INVESTISSEMENTS OUTRE-MER**

**23**

**RÉPUBLIQUE**  
Liberté  
Égalité  
Français  
**DIRECTION GÉNÉRALE**  
**DES FINANCES PUBLIQUES**

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_

**Cette déclaration vous permet de déclarer les réductions d'impôt au titre des investissements réalisés outre-mer en application des articles 199 undecies A, 199 undecies B et 199 undecies C du code général des impôts (CGI) ainsi que le crédit d'impôt au titre des investissements réalisés dans les départements d'outre-mer en application des articles 199 ter U et 244 quater W du CGI. Elle doit être jointe à votre déclaration de revenus n°2042.**  
Vous pouvez également déclarer vos réductions et crédit d'impôt en déclarant vos revenus en ligne.

**CALCUL DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT**  
Pour calculer vos réductions d'impôt, utilisez les fiches de calcul que vous trouverez pages 7 et 8.

**MONTANT DES RÉDUCTIONS ET CRÉDIT D'IMPÔT**  
Indiquez le montant des réductions et crédit d'impôt dans les cases correspondantes, pages 2 et suivantes.

**OPTION**  
Vous optez pour le plafonnement des réductions d'impôt pour investissements outre-mer à 11% du revenu imposable (15%<sup>1</sup> ou 13%<sup>2</sup> pour certains investissements) ..... **HQA cochez**

1. Investissements dans le logement social; investissements dans le logement réalisés ou engagés avant 2011.  
2. Investissements dans le logement réalisés ou engagés en 2011.

**SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS**

À \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

**SPECIMEN**



## RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (art. 199 undecies A du CGI)

Investissements susceptibles d'ouvrir droit à réduction d'impôt au titre de l'année 2023 :

- acquisition ou construction de logement destiné à la location : logement achevé de 2019 à 2023 (ou acquis en 2019 si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) L'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier (réalisation de l'investissement) doit être intervenue au plus tard en 2017 ;
- acquisition ou construction de logement destiné à l'habitation principale : logement achevé de 2013 à 2023 (ou acquis de 2013 à 2018 si l'acquisition est postérieure à l'achèvement). L'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier doit être intervenue au plus tard en 2017 (réalisation de l'investissement) ;
- réalisation de travaux : travaux achevés de 2018 à 2023.

**Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.**

### Investissements réalisés jusqu'au 31.12.2008

HQB

### Investissements réalisés en 2009

HQC

### Autres investissements

HQL

### Investissements réalisés en 2010

AVANT 2009	EN 2009
HQT	HQM

### Autres investissements

HQD

### Investissements réalisés en 2011

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % .....

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010
HOT	HOB	HOC

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % .....

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010
HOH	HOI	HOJ

### Autres investissements

HOK

### Investissements réalisés en 2012

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % .....

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010	EN 2011
HOL	HOM	HON	HOL

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % .....

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010	EN 2011
HOO	HOP	HOQ	HOR

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % .....

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010	EN 2011
HOS	HOT	HOU	HOV

### Autres investissements

HOW

### Investissements réalisés en 2013

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 .....

HOD

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % .....

EN 2010	EN 2011
HOE	HOF

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % .....

EN 2010	EN 2011	EN 2012
HOG	HOX	HOY

### Autres investissements

HOZ

### Investissements réalisés en 2014

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 .....

HUA

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % .....

EN 2010	EN 2011
HUB	HUC

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013 ou 2014, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % .....

EN 2010	EN 2011	EN 2012
HUD	HUE	HUF

### Autres investissements

HUG

>>>



## Investissements réalisés en 2015

Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location .....	HIC	cochez	<input type="checkbox"/>
- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 .....	HUH	<input type="checkbox"/>	
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % .....	EN 2010	EN 2011	<input type="checkbox"/>
	HUI	HUJ	<input type="checkbox"/>
- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % .....	EN 2010	EN 2011	EN 2012
	HUK	HUL	HUM
- Autres investissements.....			HUN

## Investissements réalisés en 2016

Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location .....	HJC	cochez	<input type="checkbox"/>
- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 .....	HUO	<input type="checkbox"/>	
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % .....	EN 2010	EN 2011	<input type="checkbox"/>
	HUP	HUQ	<input type="checkbox"/>
- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % .....	EN 2010	EN 2011	EN 2012
	HUR	HUS	HUT
- Autres investissements.....			HUU

## Investissements réalisés en 2017

Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location ou des travaux de réhabilitation ou de confortation contre le risque sismique .....	HKC	cochez	<input type="checkbox"/>
- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 .....	HVA	<input type="checkbox"/>	
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % .....	EN 2010	EN 2011	<input type="checkbox"/>
	HVB	HVC	<input type="checkbox"/>
- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % .....	EN 2010	EN 2011	EN 2012
	HVD	HVE	HVF
- Autres investissements.....			HVG

## Investissements réalisés en 2019

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique .....	HVI	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------

## Investissements réalisés en 2020

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique .....	HVJ	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------

## Investissements réalisés en 2021

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique .....	HVK	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------

## Investissements réalisés en 2022

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique .....	HVL	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------

## Investissements réalisés en 2023

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique .....	HVM	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------



PAGE

303

## RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT SOCIAL (article 199 undecies C du CGI)

Investissements pour lesquels le fait générateur de la réduction d'impôt est intervenu en 2023 ("investissements réalisés en 2023"):

- acquisition ou construction de logement: logement achevé (ou acquis si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) en 2023;
- réalisation de travaux: travaux achevés en 2023;
- souscription au capital de certaines sociétés: souscription réalisée en 2023.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

Investissements réalisés en 2023 ..... HYH

### Report de réductions d'impôt non imputées les années antérieures

- Investissements réalisés en 2018
  - investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% en 2013 ou 2014 ..... HYA
  - autres investissements ..... HYB
- Investissements réalisés en 2019
  - investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% en 2013 ou 2014 ..... HYC
  - autres investissements ..... HYD
- Investissements réalisés en 2020 ..... HYE
- Investissements réalisés en 2021 ..... HYF
- Investissements réalisés en 2022 ..... HYG



306

## RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE (article 199 undecies B du CGI)

Investissements pour lesquels le fait générateur de la réduction d'impôt est intervenu en 2023 ("investissements réalisés en 2023"):

- acquisition d'un bien meuble: mise en service du bien en 2023;
- acquisition ou construction d'un immeuble: achèvement des fondations en 2023;
- rénovation ou réhabilitation d'hôtel: travaux achevés en 2023.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

### INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2023

- Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt .....

À HAUTEUR DE 56 %	À HAUTEUR DE 66 %
HJS	HJT

- Investissements dans votre entreprise .....

HJU
-----

- Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe:

- montant de la réduction d'impôt calculée.....
- montant de la réduction d'impôt dont vous demandez l'imputation en 2023 .....

HJV	HJW
-----	-----

### REPORT DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT NON IMPUTÉES LES ANNÉES ANTÉRIEURES

#### Investissements réalisés en 2018

- Investissements ayant fait l'objet en 2013 ou 2014 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

- investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt .....
- investissements dans votre entreprise .....
- investissements dans votre entreprise avec exploitation directe .....

À HAUTEUR DE 52,63 %	À HAUTEUR DE 62,5 %
HEN	HEO
HEP	HER

- Autres investissements

- investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt .....
- investissements dans votre entreprise .....
- investissements dans votre entreprise avec exploitation directe .....

À HAUTEUR DE 56 %	À HAUTEUR DE 66 %
HES	HET
HEU	HEW



## Investissements réalisés en 2019

- Investissements ayant fait l'objet en 2013 ou 2014 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

	à hauteur de 52,63 %	à hauteur de 62,5 %
• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt .....	HFN	HFO
• investissements dans votre entreprise .....	HFP	
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe .....	HFR	

- Autres investissements

	à hauteur de 56 %	à hauteur de 66 %
• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt .....	HFS	HFT
• investissements dans votre entreprise .....	HFU	
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe .....	HFW	

## Investissements réalisés en 2020

	à hauteur de 56 %	à hauteur de 66 %
Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt .....	HGS	HGT
Investissements dans votre entreprise .....	HGU	
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe .....	HGW	

## Investissements réalisés en 2021

	à hauteur de 56 %	à hauteur de 66 %
Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt .....	HHS	HHT
Investissements dans votre entreprise .....	HHU	
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe .....	HHW	

## Investissements réalisés en 2022

	à hauteur de 56 %	à hauteur de 66 %
Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt .....	HIS	HIT
Investissements dans votre entreprise .....	HIU	
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe .....	HIW	

## CRÉDIT D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS DANS LES DOMAINES DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE (articles 199 ter U et 244 quater W du CGI)

Crédit d'impôt sur investissements réalisés dans votre entreprise en 2023 Report de la déclaration n° 2079-CIOP-SD .....

HJA



**FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT**  
**INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (ARTICLE 199 UNDÉCIES A DU CGI)**

ADRESSE DU LOGEMENT OU NOM ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ

DATE DU FAIT GÉNÉRATEUR  
DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE	BASE DE CALCUL ANNUELLE DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT	TAUX RÉGIME NORMAL	LOGEMENT UTILISANT UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE	LOGEMENT SITUÉ DANS UN QP ET UTILISANT UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE (QP)	LOGEMENT SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE (QP)	RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter cases HQB à HVM
							LOGEMENT SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE (QP)
<b>Secteur du logement</b>							
<b>Habitation principale du contribuable</b> (acquisition ou construction de logements neufs)							
Investissement réalisé ou engagé avant 2011	10 %		25 %	29 %	29 %	35 %	39 %
Investissement engagé ou réalisé en 2011	x 10 %		x 22 %	x 26 %	x 31 %	x 35 %	.....
Investissement réalisé de 2012 à 2017	x 10 %		x 18 %	x 22 %	x 25 %	x 29 %	.....
<b>Travaux de réhabilitation ou de confortation contre le risque sismique ou le risque cyclonique</b>							
Investissement réalisé de 2019 à 2023	x 2 %		x 18 %	x 22 %	x 25 %	x 29 %	.....
<b>Location nue dans le secteur libre</b>							
Investissement réalisé au plus tard en 2017 :							
- permis de construire délivré avant 2011			x 20 %	x 20 %	x 22 %	x 33 %	40 %
- permis de construire délivré en 2011			x 20 %	x 20 %	x 22 %	x 30 %	33 %
<b>Location nue dans le secteur intermédiaire</b>							
Investissement réalisé au plus tard en 2017 :							
- permis de construire délivré avant 2011			x 20 %	x 20 %	x 20 %	x 40 %	48 %
- permis de construire délivré en 2011			x 20 %	x 20 %	x 20 %	x 37 %	45 %
- permis de construire délivré en 2012						-	-

## FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE EN 2023 (ARTICLE 199 UNDÉCIES B DU CGI)

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	BASE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT	TAUX DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT		LOCATION AVEC RÉTROCESSION DE 56 %	RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter casés H/S à H/W
		INVESTISSEMENTS DIRECTS	LOCATION AVEC RÉTROCESSION DE 66 %		
<b>Tous secteurs d'activité</b>					
- Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, TAAF, Saint-Martin, Saint-Barthélemy	.....	..... x 38,25 %	..... x 45,3 %	..... x 44,12 %	.....
- Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis-et-Futuna	.....	..... x 45,9 %	..... x 54,36 %	..... x 52,95 %	.....
<b>Production d'énergie renouvelable</b>					
- Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, TAAF, Saint-Martin, Saint-Barthélemy	.....	..... x 45,9 %	..... x 54,36 %	..... x 52,95 %	.....
- Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis-et-Futuna	.....	..... x 53,35 %	..... x 63,42 %	..... x 61,77 %	.....
<b>Rénovation, réhabilitation d'hôtel</b>					
- Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte	.....	..... x 55,5 %	..... x 63,42 %	..... x 61,77 %	.....
- Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Wallis-et-Futuna, TAAF	.....	..... x 45,7 %	..... x 54,36 %	..... x 52,95 %	.....
- Saint-Barthélemy	.....	..... x 38,25 %	..... x 45,7 %	..... x 44,12 %	.....
<b>Pose de câbles sous-marins</b> (toutes collectivités d'outre-mer)					
	.....	..... x 38 %	..... -	.....	.....
<b>Navires de croisière</b> (toutes collectivités d'outre-mer)					
	.....	..... x 35 %	..... -	.....	.....

## FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT SOCIAL EN 2023  
(ARTICLE 199 UNDÉCIES C DU CGI)

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE	RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter case H/Y
..... x 50 %	.....
..... x 50 %	.....
..... x 50 %	.....